

Christian Dior

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Christian Dior

HISTORIQUE

- 1905** Christian Dior naît à Granville, dans la Manche, le 21 janvier.
- 1946** Financé par Marcel Boussac, Christian Dior fonde sa propre maison, dans un petit hôtel particulier du 30, avenue Montaigne.
- 1947** Le 12 février, Christian Dior présente sur 6 mannequins les 90 modèles de sa première collection. Les lignes « Corolle » et « Huit » seront très vite rebaptisées « New Look ». La société des Parfums Christian Dior est constituée, dirigée par Serge Heftler Louiche. Dior baptise le premier parfum « Miss Dior » en hommage à sa sœur Catherine. Pierre Cardin débute chez Christian Dior, comme « premier » d'atelier. Il y restera jusqu'en 1950.
- 1948** En novembre, création à New York à l'angle de la 5^e avenue et de la 57^e rue, d'une maison de prêt-à-porter de luxe, première en son genre. Création de Christian Dior Parfums New York.
- 1949** Lancement du parfum « Diorama ». En commercialisant aux Etats-Unis les bas Dior, la maison crée le système de licences.
- 1950** Licence pour les cravates. Suivront tous les accessoires. Ce système sera repris en trois ans par toutes les maisons de couture.
- 1952** La maison Christian Dior consolide son implantation en Europe en créant la société Christian Dior Models Limited à Londres. Contrat avec the House of Youth de Sydney pour l'exclusivité des modèles Christian Dior New York. Contrat d'exclusivité avec Los Gobelinos de Santiago du Chili pour les collections Haute Couture de Christian Dior Paris.
- 1955** Yves Saint Laurent devient à 19 ans, le seul assistant que Christian Dior ait jamais eu. Ouverture de la Grande Boutique à l'angle de l'avenue Montaigne et de la rue François I^{er}. Lancement des rouges à lèvres Dior. Suivra une gamme de produits de beauté.
- 1957** Christian Dior succombe à une crise cardiaque pendant une cure à Montecatini, le 24 octobre. Yves Saint Laurent est appelé à assurer la direction artistique de la maison.
- 1960** Mobilisé, Yves Saint Laurent quitte Dior après avoir réalisé six collections. Marc Bohan lui succède. Il a 34 ans.
- 1961** Marc Bohan présente sa première collection « Slim Look », sous la griffe Dior.
- 1962** Yves Saint Laurent ouvre sa propre maison.
- 1963** Lancement du parfum « Diorling ».
- 1966** Lancement du parfum pour homme « Eau Sauvage ».
- 1967** Philippe Guibourgé, assistant de Marc Bohan, crée la ligne « Miss Dior » première ligne de prêt-à-porter féminin Dior, en France. Inauguration de la boutique « Baby Dior ».
- 1968** Lancement de la ligne Christian Dior Tricots-Coordonnés. La société des parfums Dior est cédée à Moët Hennessy. Frédéric Castet prend la direction du département Haute Fourrure - Christian Dior Paris.
- 1970** Création de la ligne Christian Dior Monsieur. A Parly II, une nouvelle boutique Christian Dior est décorée par Gae Aulenti.
- 1972** Lancement du parfum « Diorella ».
- 1973** Création en France, de la collection prêt-à-porter Fourrure qui sera ensuite fabriquée sous licence aux Etats-Unis, au Canada et au Japon.

Christian Dior

- 1978 Mise en règlement judiciaire du groupe Marcel Boussac dont les actifs, sur autorisation du Tribunal de Commerce de Paris, sont achetés par le groupe Willot.
- 1979 Lancement du parfum « Dioressence ».
- 1980 Lancement du parfum pour homme « Jules ».
- 1981 Le groupe Willot est mis en règlement judiciaire.
- 1984 Un groupe d'investisseurs, animé par Bernard Arnault, prend le contrôle de l'ancien groupe Willot.
- 1985 Bernard Arnault devient Président-Directeur Général de la société Christian Dior. Lancement du parfum « Poison ».
- 1987 Le Musée de la Mode consacre une exposition à Christian Dior, à l'occasion du quarantième anniversaire de sa première collection.
- 1988 La société Christian Dior prend au travers de sa filiale Jacques Rober, détenue conjointement avec le groupe Guinness, une participation de 32 % dans le capital de LVMH. Le capital de Christian Dior est ouvert à des investisseurs institutionnels français et étrangers qui, dans le cadre d'un placement privé, souscrivent à une augmentation de capital de 3,3 milliards de francs.
- 1989 Gianfranco Ferré rejoint Christian Dior en qualité de créateur des collections de Haute Couture, Haute Fourrure et prêt-à-porter féminin. Sa première collection de Haute Couture est couronnée du Dé d'Or. Ouverture d'une boutique à Hawaii. La participation de Jacques Rober dans LVMH est portée à 44 %.
- 1990 Ouverture de boutiques à Los Angeles et à New York. La participation dans LVMH est portée à 46 %.
- 1991 Introduction en bourse au Marché au Comptant puis au Règlement Mensuel de la société Christian Dior. Lancement du parfum « Dune ».
- 1992 Patrick Lavoix est nommé directeur artistique de « Christian Dior Monsieur ». Relancement du parfum « Miss Dior ».
- 1994 La révision des accords conclus avec Guinness a pour effet de porter la participation consolidée de Christian Dior dans LVMH de 24,5 % à 41,6 %.
- 1995 L'activité Couture est apportée à une filiale détenue à 100 % qui prend pour dénomination sociale « Christian Dior Couture ».
- 1996 John Galliano devient créateur de Christian Dior Couture.
- 1997 Christian Dior Couture reprend le réseau de 13 boutiques exploitées en franchise par son licencié japonais, Kanebo.
- 1998 Christian Dior Couture reprend en direct la commercialisation du prêt-à-porter et des accessoires féminins au Japon après avoir mis fin au contrat de licence qui le liait à Kanebo.
- 1999 Lancement du parfum « J'Adore ».
Création d'un nouveau secteur d'activité : la Haute Joaillerie dont les collections sont créées par Victoire de Castellane.
- 2001 Hedi Slimane, nouveau créateur de la ligne « homme » présente, en janvier 2001, sa première collection fondée sur un nouveau concept masculin contemporain. Lancement du parfum pour homme « Higher ».
Ouverture, place Vendôme, de la boutique de Haute Joaillerie créée sous la direction de Victoire de Castellane.

Christian Dior

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale - Siège social

Dénomination sociale : Christian Dior

Siège social : 30, avenue Montaigne - 75008 Paris.

Forme juridique

Société anonyme.

Législation de la société

Société régie par le droit français.

Date de constitution - Durée

Christian Dior a été constituée le 8 octobre 1946 pour une durée de 99 ans expirant le 7 octobre 2045, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tout pays, la prise et la gestion de participations dans toute société ou organisme commercial, industriel ou financier, dont l'activité directe ou indirecte se rattache à la fabrication et ou à la diffusion de produits de prestige, par l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales, obligations ou autres titres ou droits mobiliers.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, de nature à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 582 110 987, code APE : 182 C.

Lieu de consultation des documents relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts)

1 - Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Christian Dior

2 - Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « Réserve Légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la « Réserve Légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

3 - Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce bénéfice distribuable :

L'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes nécessaires pour les affecter à la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, telles que prévues par les dispositions fiscales en vigueur, si d'autres réserves légales ou facultatives ne permettent pas cette dotation lorsque ladite dotation s'imposera pour différer l'imposition au taux plein à l'impôt sur les sociétés des plus-values à long terme qui auraient été réalisées au cours de l'exercice.

L'assemblée générale a ensuite la faculté de prélever sur le solde les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine librement l'affectation ou l'emploi.

Le reliquat du solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les actionnaires à titre de dividende, au prorata du capital social représenté par chaque action.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté, sur proposition du conseil d'administration, d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Le conseil d'administration a la même faculté lors des mises en distribution d'acomptes sur dividende.

4 - Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital.

Assemblées générales

Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire en compte nominatif, soit pour les actionnaires au porteur au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation délivré par la banque, l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions constatant leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de la réunion de celle-ci.

Conditions d'exercice du droit de vote - droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites sans discontinuité sous forme nominative au nom des mêmes titulaires depuis trois ans (A.G.E. 14 juin 1991).

Christian Dior

Franchissements de seuil

Indépendamment des obligations légales, les statuts disposent que toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital égale ou supérieure à un pour cent doit porter à la connaissance de la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai de quinze jours à compter du jour où la fraction est atteinte.

Cette obligation s'applique chaque fois que la part du capital détenue augmente d'au moins un pour cent. Toutefois, la 8^e résolution soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale du 15 mai 2002 prévoit de supprimer cette obligation lorsque l'actionnaire concerné atteint le seuil de 60 % du capital.

En cas de non-respect de cette disposition et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Règles statutaires relatives aux modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, l'assemblée générale qui la décide statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Capital social - Catégories d'actions

Au 31 décembre 2001, le capital social de la société s'élevait à 363 442 096 euros divisé en 181 721 048 actions de 2 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

Les actions émises par la société relèvent toutes d'une seule catégorie.

Parmi ces 181 721 048 actions, 106 847 238 actions avaient un droit de vote double au 31 décembre 2001.

Capital autorisé

Au 31 décembre 2001, le capital autorisé de la société s'élevait à 363 454 096 euros. La différence par rapport au capital émis correspond aux options de souscription d'actions en cours de validité.

Autorisation d'intervenir en régularisation de cours

L'assemblée générale mixte du 14 mai 2001 a autorisé le conseil d'administration à acquérir des actions de la société : la finalité de ces acquisitions pouvant être la conservation, la cession ou l'annulation des actions, ainsi que leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, l'attribution d'options d'achat ou la régularisation des cours. Cette autorisation a été donnée pour une période de dix-huit mois et a fait l'objet d'une note d'information sur laquelle la COB a apposé le 25 avril 2001 le visa n° 01-439.

Elle est encadrée par les limites ci-après :

- le nombre de titres à acquérir dans ce cadre ne doit pas excéder 10 % des actions représentant le capital social, soit 18 126 104 actions ;
- le prix unitaire d'achat des actions ne doit pas excéder 120 euros.

Christian Dior

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 15 mai 2002 de renouveler cette autorisation pour une durée de dix-huit mois selon les modalités suivantes :

- le nombre de titres à acquérir ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital au 1^{er} janvier 2002, soit 18 172 104 actions ;
- le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 120 euros ;
- la finalité des acquisitions pourra être la conservation, la cession ou l'annulation des actions, ainsi que leur remise à titre d'échange ou de dation en paiement, l'attribution d'options d'achat ou la régularisation des cours.

Identification des porteurs de titres

L'article 8 des statuts autorise la société à mettre en oeuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

Titres non représentatifs du capital

La société n'a pas émis de titres non représentatifs du capital social.

Titres donnant accès au capital

La société n'a pas émis de titres donnant accès au capital.

Tableau d'évolution du capital de la société au cours des cinq dernières années

	Nature des opérations	Nominal émis (en K€)	Prime d'émission (en K€)	Numéraire (1) Apports (2)	Montants successifs du capital (euros)	Nombre cumulé d'actions de la société	Nominal par action (euros)
1997	Levée d'options de souscription, émission de 28 000 actions	222	772	(1)	334 019 091	42 135 031	7,93
	Exercice de bons de souscription, émission de 17 407 actions	158	1 136	(1)	334 157 083	42 152 458	7,93
1998	Levée d'options de souscription, émission de 1 500 actions	12	49	(1)	334 168 974	42 153 958	7,93
	Exercice de bons de souscription, émission de 2 962 084 actions	23 481	193 271	(1)	357 650 447	45 116 022	7,93
1999	Levée d'options de souscription, émission de 198 490 actions	1 573	6 354	(1)	359 223 947	45 314 512	7,93
2000	Levée d'options de souscription, émission de 750 actions	6	59	(1)	359 229 892	45 315 262	7,93
	Conversion en euro	3 292	(3 292)	–	362 522 096	45 315 262	8,00
	Division de la valeur nominale de l'action par 4	–	–	–	362 522 096	181 261 048	2,00
2001	Levée d'options de souscription, émission de 460 000 actions	920	2 674	(1)	363 442 096	181 721 048	2,00

Christian Dior

REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat de la société au 31 décembre 2001

Au 31 décembre 2001, il existait 178 890 764 actions portant droit de vote, dont 106 847 238 actions à droit de vote double.

107 317 060 actions étaient à cette date sous forme nominative pure (dont 2 830 284 auto-détenues).

26 547 170 actions étaient à cette date sous forme nominative administrée.

47 856 818 actions étaient au porteur.

Au 31 décembre 2001, 130 actionnaires nominatifs possédaient au moins 100 actions.

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Financière Agache*	123 770 546	223 522 674	68,11	78,23
Autodétenues	2 830 284	–	1,56	–
Autres	55 120 218	62 215 328	30,33	21,77

* Directement et indirectement.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détenait plus de 5 % du capital de la société au 31 décembre 2001.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnaires	31 décembre 1999		31 décembre 2000		31 décembre 2001	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Financière Agache directement et indirectement	27 926 852	61,63	112 038 659	61,81	123 770 546	68,11

Personnes morales ou physiques pouvant exercer un contrôle sur la société

Au 31 décembre 2001, Financière Agache détenait, directement et indirectement, par filiales à 100 %, 123 770 546 actions de la société représentant 68,11 % du capital et 78,23 % des droits de vote.

Financière Agache est elle-même contrôlée par le groupe familial Arnault au travers des sociétés Montaigne Finance, Montaigne Participations et Gestion et Groupe Arnault SA.

Monsieur Bernard Arnault est président du conseil d'administration de Christian Dior.

Christian Dior

LA BOURSE

LE CAPITAL

Au 31 décembre 2001 le capital de Dior s'élevait à 363 442 096 euros constitué de 181 721 048 actions de 2 euros de valeur nominale. L'augmentation du nombre d'actions durant l'exercice s'explique par la création de 460 000 actions par exercice d'options de souscription.

L'ACTION DIOR

Dans un contexte boursier affecté par la conjoncture économique défavorable aux Etats-Unis et au Japon, le cours de l'action LVMH a, au long des huit premiers mois de l'année, connu une évolution négative comparable à celle du CAC 40.

Après le choc prononcé provoqué par les attentats du 11 septembre, le titre a rebondi de façon vigoureuse, sans toutefois rattraper son retard sur l'indice phare de la bourse de Paris.

Le cours de l'action clôture l'année 2001 à 45,70 euros, ramenant la progression depuis le 1^{er} janvier 1999 à 49 %.

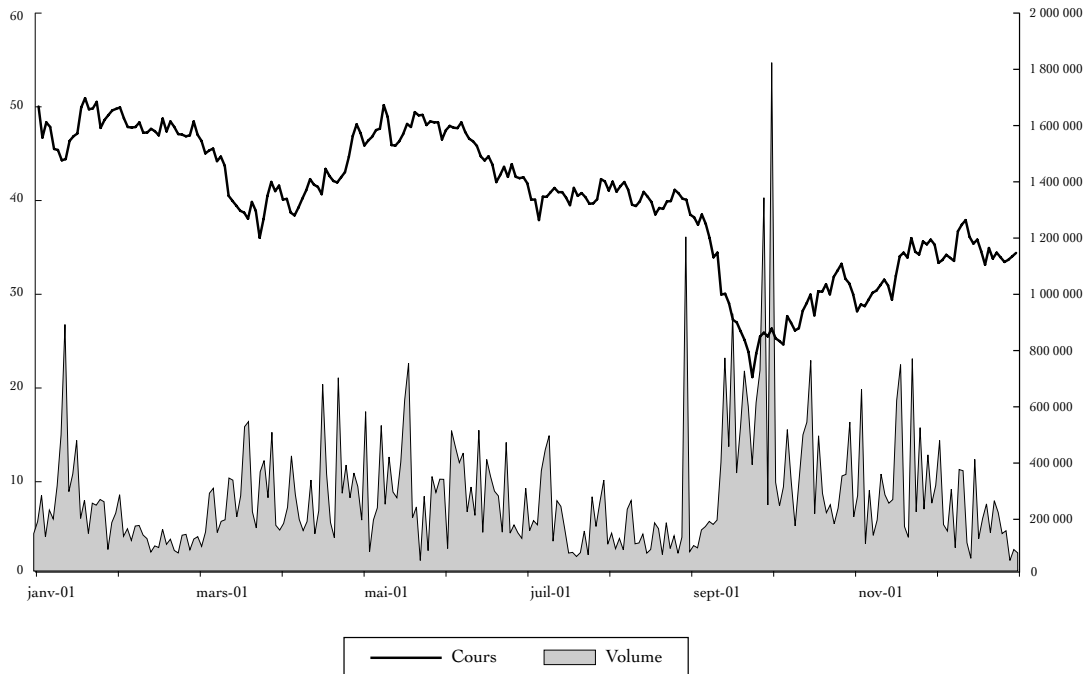
A fin décembre, la capitalisation boursière de LVMH atteignait 22,4 milliards d'euros. LVMH fait partie des principaux indices français et européens utilisés par les gestionnaires de fonds : CAC 40, DJ EuroStoxx 50 et MSCI Europe, FTSE Eurotop 100, Euronext 100.

Dans ce contexte, le cours de l'action Christian Dior a connu des variations de forte amplitude au cours de l'année, atteignant un plus bas de 20,50 euros et un plus haut de 52,90 euros. Au 31 décembre 2001, le cours s'est établi à 34,47 euros.

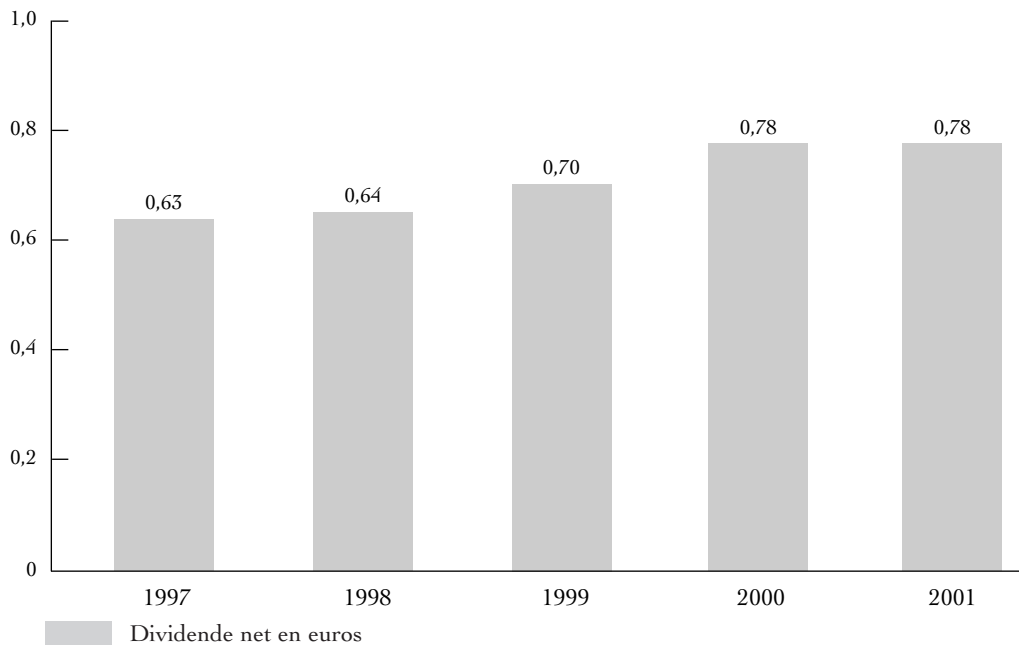
Au 06 mars 2002, l'action Christian Dior cotait 43,18 euros.

Christian Dior

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION CHRISTIAN DIOR ET VOLUME DE TITRES DIOR NEGOCIES A PARIS



EVOLUTION DU DIVIDENDE SUR CINQ ANS



Le dividende a été ajusté suite à la division de la valeur nominale par 4, le 3 juillet 2000.

Christian Dior

PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le dividende de 0,78 euro avant avoir fiscal sera mis en paiement au siège social de la société le 4 juin 2002, sous déduction de l'acompte de 0,28 euro hors avoir fiscal mis en distribution le 4 décembre 2001.

CAPITALISATION BOURSIERE

Au 31 décembre, en millions d'euros	• 1999	11 147
	• 2000	9 253
	• 2001	6 264

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Nombre d'actions au 31 décembre 2000	181 261 048
Actions créées par exercice d'options de souscription	460 000
Nombre d'actions au 31 décembre 2001	181 721 048

PERFORMANCE PAR ACTION

Euros	1998	1999	2000	2001
Résultat net courant	1,04	1,63	1,77	0,41
Dividende Global (net + avoir fiscal)	0,96	1,05	1,17	1,17
Progression / année précédente	–	10,5%	11,4%	-
Cours le plus haut	32,62	61,50	70,20	52,90
Cours le plus bas	15,20	23,02	46,65	20,50
Cours au 31 décembre	23,55	61,50	51,05	34,47
Progression / année précédente	–	NA	(17 %)	(32 %)

Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite à la division du nominal du titre par 4 intervenue en juillet 2000.

Christian Dior

MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

Les actions de la société sont cotées à la Bourse de Paris sur le Premier Marché.

Valeurs traitées en nombre de titres et en capitaux à la Bourse de Paris et évolution des cours depuis 18 mois

	Cours d'ouverture 1 ^{er} jour (Euros)	Cours de clôture dernier jour (Euros)	Cours le plus haut (Euros)	Cours le plus bas (Euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (Euros)
septembre 2000	63,15	61,05	66,00	59,60	3 712 417	231 767 112
octobre 2000	61,25	59,90	64,00	55,80	4 746 623	283 634 370
novembre 2000	59,90	51,35	61,50	51,20	4 668 584	261 152 310
décembre 2000	50,90	51,05	54,50	46,65	4 742 698	241 989 770
janvier 2001	52,00	50,10	52,90	45,00	7 335 883	351 936 010
février 2001	50,40	47,17	50,50	46,43	2 493 996	119 853 970
mars 2001	47,10	40,20	47,70	36,10	6 059 644	248 455 990
avril 2001	40,90	48,29	48,70	37,50	5 688 913	240 761 730
mai 2001	49,00	46,66	50,70	44,25	8 881 300	424 540 000
juin 2001	46,60	42,50	49,00	41,75	8 207 966	373 971 060
juillet 2001	42,50	42,15	42,98	37,90	5 000 197	204 176 510
août 2001	42,15	38,30	42,50	38,10	4 485 972	180 518 490
septembre 2001	38,30	26,35	38,98	20,50	13 585 580	371 949 020
octobre 2001	26,85	28,94	34,00	23,42	10 165 800	294 010 000
novembre 2001	29,30	34,27	37,07	28,60	8 955 223	298 471 750
décembre 2001	34,20	34,47	38,10	32,92	4 917 273	173 250 000
janvier 2002	35,00	35,45	37,80	32,50	4 827 243	169 750 000
février 2002	35,80	41,00	41,35	33,37	4 134 041	153 579 280

DIVIDENDES VERSEES AU TITRE

DES EXERCICES 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 (en euros)

Année	Dividende net (1)	Avoir fiscal (2)	Total
2001	0,78	0,39	1,17
2000	0,78	0,39	1,17
1999	0,70	0,35	1,05
1998	0,64	0,32	0,96
1997	0,63	0,32	0,95
1996	0,58	0,29	0,87

(1) Distributions après division du nominal de l'action par 4 intervenue en juillet 2000.

(2) Pour les personnes physiques.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les dividendes et acomptes sur dividendes se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

Christian Dior

PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS ET PROPRIETES FONCIERES

Champagne et Vins - Cognac et Spiritueux

LVMH et sa filiale Moët Hennessy possèdent la superficie de vignobles suivante, exprimée en hectares :

	Détenu	Détenu en production
Appellation Champagne	1 735	1 480
Autres Vins*	3 071	1 290
Appellation Cognac	178	178

* France, Californie, Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle Zélande, Espagne.

En 2001, l'augmentation de la superficie des vignobles des Autres Vins a pour origine l'achat de terres à vignes en Californie (Newton) et en Australie (MountAdam)

La Société possède également des bâtiments de bureaux et industriels, des « wineries », et des caves et des centres de visite et de réception liés à chacune de ses principales marques de Champagne et à ses opérations de production en France, Californie, Argentine, Australie, Brésil, Nouvelle Zélande et Espagne, ainsi que des distilleries et des entrepôts à Cognac.

Les bureaux des filiales de distribution du groupe d'activités Vins et Spiritueux, situés dans les plus grandes villes du monde, sont loués. En 2001, le réseau de distribution s'est notamment développé en Chine et au Mexique.

Mode et Maroquinerie

Louis Vuitton Malletier est propriétaire, via sa filiale La Belle Jardinière, des locaux regroupant ses bureaux et ateliers au Pont Neuf à Paris, également siège de la société ; une partie de ces locaux est louée à des tiers en bureaux et surfaces commerciales ; La Belle Jardinière détient un immeuble à usage de bureaux rue du Pont Neuf à Paris, qu'elle loue à Céline.

Les magasins de détail de Louis Vuitton sont situés dans des emplacements de choix dans les plus grandes villes du monde, et sont généralement loués. Cependant, Louis Vuitton possède les murs de ses magasins de Kobé au Japon, ainsi qu'à Hawaï, Guam, Séoul et Sydney, et a financé par crédit-bail son magasin situé avenue Montaigne à Paris. Aux Etats-Unis et au Japon, les baux commerciaux comportent fréquemment des clauses de loyer aux termes desquels Louis Vuitton paie un loyer basé sur un pourcentage des ventes réalisées par le magasin, venant s'ajouter à un loyer minimum.

En 2001, le réseau de Louis Vuitton s'est accru de huit boutiques, notamment par l'ouverture de dix « global stores » pour un réseau total de trente six global stores.

Les treize usines de Louis Vuitton, détenues en propriété, se trouvent essentiellement en France, bien que des ateliers importants soient également situés près de Barcelone en Espagne, à San Dimas en Californie ; les entrepôts sont la propriété du Groupe en France mais sont en location à Hawaï, en Asie et en Océanie.

Céline possède un immeuble de bureaux avenue Montaigne à Paris, qu'elle donne en location, ainsi qu'un local commercial rue François 1^{er} à Paris, loué à Fendi. Les magasins de détail, situés dans les plus grandes villes du monde sont loués. Céline possède des installations de production et de distribution près de Florence en Italie, et loue des entrepôts à Hong Kong.

Christian Dior

Les emplacements des boutiques de Loewe sont loués, à l'exception de la boutique du 46, avenue Montaigne dont Loewe est propriétaire. Les ateliers de Barcelone, Villaverde, et Getafe en Espagne, qui fabriquent les produits Loewe et des accessoires pour d'autres marques du Groupe, sont en location. Le siège social situé à Madrid est également en location.

Fendi est propriétaire de son site de production près de Florence en Italie. Les fonctions administratives et marketing sont regroupées dans un immeuble situé à Rome, financé par crédit bail. Les boutiques exploitées par Fendi dans le monde sont louées.

Berluti loue ses magasins ; Stefanobi possède une usine de production de souliers à Ferrara en Italie.

Kenzo, Givenchy Couture et Christian Lacroix louent leurs sièges sociaux, leurs ateliers à Paris et leurs magasins dans le monde.

Kenzo loue des installations de distribution près de Tours en France, qui desservent à la fois les activités de mode de Kenzo, de Christian Lacroix, de Céline et de Givenchy.

L'ensemble des locaux utilisés par Thomas Pink, à la fois les bureaux et entrepôts de Londres et les boutiques dans le monde, est en location.

Parfums et Cosmétiques

Les installations de fabrication et de distribution de Parfums Christian Dior sont situées sur un terrain qui appartient à la Société près d'Orléans en France.

En outre, Parfums Christian Dior occupe un immeuble de bureaux, siège de la société, dans le centre de Paris, financé par crédit-bail.

Parfums Christian Dior possède également des bureaux en Allemagne, en Espagne et en Italie, et loue des bureaux et des entrepôts dans de nombreuses villes dans le monde.

Les deux centres de production de Guerlain sont situés sur des terrains appartenant à la Société à Orphin et Chartres en France ; le siège social à Levallois près de Paris est en location.

Parfums Givenchy a établi son siège social dans des locaux en location à Levallois, près de Paris, et possède deux usines à Beauvais et à Vervins, en France ; cette dernière unité produit des lignes de produits Givenchy et Kenzo.

En outre, Parfums Christian Dior, Guerlain et Parfums Givenchy louent ensemble des bureaux et des installations de distribution et de vente à New York, Tokyo, Londres et dans d'autres pays à travers le monde.

La Brosse et Dupont possède cinq usines en France, et en loue cinq autres en France et une en Espagne. La Brosse et Dupont exploite en outre cinq sites de distribution en France, dont quatre sont en location. Des bureaux sont loués en France, dans divers pays européens et à Hong Kong.

Bliss loue des bureaux et un local où est situé un spa à New York.

BeneFit Cosmetics loue l'emplacement de ses bureaux en Californie.

Les bureaux de Hard Candy et Urban Decay situés à Los Angeles sont en location ; de plus, cette dernière société loue des emplacements pour ses boutiques asiatiques.

Le siège social de Make Up For Ever situé en région parisienne est financé par crédit bail ; les emplacements des boutiques sont en location.

Christian Dior

Distribution selective

Le Bon Marché est propriétaire de trois immeubles à Paris, abritant bureaux et commerces ; une partie de ces immeubles est louée à des tiers. Le Bon Marché est par ailleurs locataire d'installations de stockage à Bagneux.

Franck & Fils est propriétaire de deux immeubles à Paris exploités en magasins, et dont une partie est louée à des tiers en appartements.

La Samaritaine est propriétaire de plusieurs immeubles à Paris, abritant bureaux et commerces ; une partie de ces immeubles est louée à des tiers. La Samaritaine est par ailleurs propriétaire d'installations de stockage à Marne La Vallée près de Paris.

Sephora loue ses bureaux à Boigny, près d'Orléans, et à New York aux Etats-Unis ; dans les pays où Sephora est implantée, les entrepôts et les magasins sont loués, à l'exception du mégastore des Champs-Élysées dont LVMH a acquis les murs en 1998.

DFS loue ses surfaces de bureaux, à l'exception des bureaux occupés à Guam, dont DFS a la propriété. Les magasins gérés par DFS sont généralement en location, à l'exception des magasins de Waikiki (Hawaï), de Guam (Tumond Bay Galleria) et de Saïpan, propriété de DFS.

LVMH possède un immeuble à Saïpan à vocation commerciale, et un immeuble à Guam dans lequel la Société a installé des activités de loisirs.

Montres et Joaillerie

TAG Heuer loue des ateliers et des entrepôts en Suisse à La Chaux-de-Fonds et à Saint-Imier, ainsi que des locaux à usage de bureaux, dont son siège social, à Neuchâtel. TAG Heuer loue également des bureaux et des installations de distribution aux Etats-Unis, au Canada, en Asie, en Australie et dans plusieurs pays européens ; sa filiale Cortech, fabricant de boîtiers, possède des ateliers et locaux de bureaux à Cornol en Suisse.

Ebel possède un ensemble d'immeubles à La Chaux-de-Fonds à usage industriel, d'entrepôts et de bureaux ainsi qu'un centre de réception « La Villa Turque ». La société possède également un immeuble locatif à Bâle.

Zénith possède l'usine où sont fabriqués ses mouvements et montres au Locle en Suisse. Les entrepôts et locaux commerciaux situés en Europe sont loués.

Chaumet loue ses bureaux à Paris, ainsi que les murs de ses boutiques et les bureaux de ses filiales dans le monde.

Fred Joaillier loue ses surfaces de bureaux à Paris, ainsi que des emplacements de magasins en France, à Monaco, aux Etats-Unis et au Japon.

Les Ateliers Horlogers, créés en 2001 - anciennement Benedom - louent une usine à la Chaux-de-Fonds en Suisse.

Omas possède un immeuble situé à Bologne en Italie, regroupant l'activité de fabrication des stylos et le siège social de la société.

Autres activités

D.I. Group loue des bureaux à Paris ; la société SID Editions, acquise en 1999, loue des bureaux à Paris et Poitiers ; Radio Classique loue des bureaux à Paris.

Phillips est locataire des locaux à usage de vente aux enchères et de bureaux situés au Royaume-Uni et en Suisse.

Christian Dior

Dans le cadre du développement de ses ventes à New York, Phillips loue des immeubles sur la 57th et la 59th Street, et possède des bureaux sur la 79th Street.

Tajan loue un immeuble rue des Mathurins à Paris « L'espace Tajan », regroupant les bureaux de la société, mais également utilisé pour les ventes aux enchères.

LVMH possède un immeuble avenue Hoche à Paris où est situé son siège et un immeuble à New York sur la 57th Street, qui abrite également les bureaux américains de Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy, Parfums Kenzo, Céline, Louis Vuitton Malletier.

LVMH a acquis en 2001 un immeuble à New York 1 East 57th Street, qui accueillera un magasin Vuitton et des bureaux.

Dior Couture

Le groupe Christian Dior Couture est propriétaire de son siège social situé du 11 au 17 de la rue François 1er et du 28 au 30 de l'avenue Montaigne, dans le 8^e arrondissement à Paris. Ces locaux abritent également la boutique Christian Dior de l'avenue Montaigne.

Depuis le 20 janvier 1998, la société a également acquis la propriété de son centre logistique à Blois, dont la vocation est d'assurer la distribution internationale de ses produits.

A l'exception de l'avenue Montaigne et de la boutique de Madrid, les boutiques exploitées en propre par Christian Dior, et situées dans des emplacements privilégiés dans la plupart des métropoles mondiales, sont louées à des propriétaires indépendants.

Les sièges des principales filiales de Christian Dior à l'étranger font également l'objet de locations.

Christian Dior

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Champagne

L'approvisionnement en raisin de champagne vient de la zone d'appellation Champagne, qui s'étend sur 35 155 hectares, légalement utilisables pour le Champagne.

Environ 30 600 hectares sont actuellement cultivés. La Société possède 1 480 hectares en production, qui fournissent environ 23 % de ses besoins annuels de raisin de champagne. En outre, Les Maisons du Groupe s'approvisionnent en raisin et vins auprès de vigneron et de coopératives, sur la base d'accords contractuels.

Avant 1996, un prix indicatif était publié par l'interprofession et des primes spécifiques étaient négociées individuellement entre les vigneron et les négociants. Pour faire suite à un premier accord quadriennal signé en 1996, un nouvel accord interprofessionnel a été signé entre les Maisons et les Vignerons de la Champagne au Printemps 2000, portant sur les quatre vendanges 2000 à 2003, confirmant la volonté de modération dans les fluctuations à la hausse ou à la baisse du prix du raisin. Cet accord a été respecté en 2001.

Le contexte économique d'après millénaire a permis de compléter progressivement nos besoins d'approvisionnement dans des conditions économiques normales.

En 2001, le prix du raisin a été fixé à 26,24 francs (4 euros) le kilogramme, stable par rapport à 2000.

Le contexte économique d'après millénaire a permis de compléter progressivement nos besoins d'approvisionnement dans des conditions économiques normales.

Depuis la récolte de 1992, les vigneron et négociants ont également convenu, en cas de récolte abondante de qualité, de limiter la récolte et la quantité de raisins utilisés dans la production de vins embouteillés, les excédents par rapport à ces quotas pouvant être stockés et mis en vente les années de faible récolte. A fin 2001, l'équivalent d'environ 40 % d'une vendange est ainsi bloqué et mis en réserve qualitative, provenant de récoltes antérieures à la récolte 2001.

Cognac

Les vignobles de Cognac couvrent environ 75 300 hectares; la surface en production a une superficie de 74 500 hectares, en réduction d'environ 1 % par rapport à 2000.

Hennessy exploite 178 hectares en propriété dans la région de Cognac. Le vignoble du Groupe est resté stable en 2001, après l'arrachage de 60 hectares de vignes en 1999, ceci dans le cadre du plan interprofessionnel mis en place en 1998; ce plan a pour objet de réduire la superficie de production, par des primes offertes à l'arrachage et des aides attribuées aux vigneron, les incitant à un changement de leur production vers des vins autres que les vins rentrant dans l'élaboration du cognac.

L'essentiel du vin et des eaux-de-vie dont Hennessy a besoin pour sa production est acheté auprès d'un réseau d'environ 2 500 producteurs indépendants avec lesquels la Société veille au maintien d'une extrême qualité. Les prix d'achat des raisins de Cognac, ainsi que ceux des vins et eaux-de-vie sont établis entre la Société et chaque producteur suivant la loi de l'offre et de la demande. En 2001, le prix du vin des eaux-de-vie nouvelles est resté stable par rapport à 2000.

Christian Dior

Grâce à un stock optimal d'eaux de vie, la Société peut gérer les effets des évolutions de prix en adaptant ses achats d'une année sur l'autre.

En 2001, Hennessy a stabilisé ses engagements d'achat sur la récolte de l'année et a poursuivi la diversification de ses partenariats pour préparer sa croissance future dans les différentes qualités.

Louis Vuitton Malletier

Louis Vuitton Malletier possède treize ateliers de fabrication et recourt à des entrepreneurs indépendants pour compléter ses fabrications et obtenir une flexibilité de production.

La société dépend de fournisseurs extérieurs pour la majorité des matières utilisées dans la fabrication de ses produits. Bien qu'une partie significative des matières premières soit achetée auprès d'un nombre assez faible de fournisseurs, la Société considère qu'elle pourrait obtenir des fournitures auprès d'autres sources. Après une diversification lancée en 1998 vers la Norvège et l'Espagne, le portefeuille des fournisseurs s'est élargi à l'Italie en 2000.

En outre, la fabrication de ses produits n'est pas dépendante de brevets ou de savoir-faire exclusifs appartenant à des tiers.

L'optimisation des capacités industrielles de Louis Vuitton Malletier s'est poursuivie en 2001, ce qui a permis de réaliser une augmentation de la production de 3 %. Trois nouveaux ateliers ont été mis en service au cours de l'année 2001, à Sainte-Florence, Ducey (nouveau site dans la Manche), et Condé.

Dior Couture

Le groupe Christian Dior possède deux ateliers de productions et fait appel à des entreprises indépendantes selon la nature des produits concernés.

Christian Dior Couture exploite, en association avec des partenaires italiens, deux unités de production de produits de maroquinerie à Florence et à Milan en Italie. Elle fait également appel pour assurer ses fabrications et obtenir une grande flexibilité de production à des entreprises extérieures de maroquinerie.

Dans le domaine du prêt-à-porter et de la haute joaillerie, la société s'approvisionne auprès d'entreprises extérieures exclusivement.

Christian Dior

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

FONCTIONNEMENT

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration fonctionne conformément aux dispositions du code de commerce, applicables aux sociétés commerciales.

Collège de censeurs

L'assemblée générale peut nommer, sur proposition du conseil d'administration, des censeurs dont le nombre ne peut excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans que toutefois leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Aucun censeur n'était en fonction au 31 décembre 2001.

Comité d'audit

M. Eric Guerlain

M. Christian de Labriffe

M. Pierre Godé

Comité de rémunération

M. Antoine Bernheim

M. Eric Guerlain

M. Raymond Wibaux

Comité de sélection

M. Antoine Bernheim

M. Eric Guerlain

M. Pierre Godé

Christian Dior

CONTROLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes	Mandat en cours		
	date de début du 1 ^{er} mandat	date de nomination	date de fin de mandat
ERNST & YOUNG AUDIT Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex représenté par M. François Hilly	29 mai 1997	29 mai 1997	exercice 2002
BARBIER FRINAULT & AUTRES 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex représenté par M. Gilles Galippe	21 juin 1985	29 mai 1997	exercice 2002
M. Dominique Thouvenin (suppléant) Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 Paris La Défense Cedex	29 mai 1997	29 mai 1997	exercice 2002
M. Alain Grossmann (suppléant) 41, rue Ybry 92576 Neuilly sur Seine Cedex	21 juin 1988	29 mai 1997	exercice 2002

POLITIQUE D'INFORMATION

Responsable de l'information : Monsieur Denis DALIBOT, Directeur Financier.

Tél. : 01 44 13 24 98 - Fax : 01 44 13 27 86

Adresse du site internet : www.dior.com